

## LE RÔLE DE LA DÉCHÈTERIE

► La déchèterie intercommunale, située Z.A. Les Laurons à Nyons accueille les déchets qui ne sont pas collectés dans le cadre du service de collecte (déchets occasionnels, volumineux, dangereux...).

► La déchèterie est conçue pour le dépôt sélectif des déchets des particuliers et également pour accueillir dans des proportions limitées les déchets des professionnels (artisans, commerçant, PME, PMI...) et des établissements publics.

► Le tri effectué par l'utilisateur permet la valorisation de la plupart des matériaux.

► Ce geste simple participe à la protection de notre territoire, en cohérence avec l'action engagée et soutenue par les élus.

### Pourquoi un contrôle d'accès ?

► Pour réserver le service de la déchèterie aux habitants de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

## LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

Z.A. Les Laurons - 26110 NYONS



# Guide pratique

### Horaires d'ouverture

**Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-17h**

**Fermeture les dimanches et jours fériés**

### Accès à la déchèterie

Tout usager, particulier ou professionnel, doit présenter son badge d'accès au gardien à chaque passage.

*En respectant les consignes d'utilisation de la déchèterie, vous participez activement à la maîtrise des coûts.*



**Plus d'infos sur  
www.cc-bdp.fr**

Réalisation: CCBDP

© CCBDP - Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

## CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION

### Pour les particuliers

- Les apports sont limités à 1m3 par jour dans la mesure où les déchets présentés sont conformes et triés. *(Voir liste pages intérieures).*
- Le volume maximal autorisé des Déchets Dangereux des Ménages est de 50 litres par semaine. *(Voir liste pages intérieures).*
- **Les badges sont à retirer à l'accueil de la Communauté de communes sur justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

### Pour les professionnels

- L'accès à la déchèterie est payant dès le premier m3 déposé.
- Les apports sont limités à 2m3 par jour dans la mesure où les déchets présentés sont conformes et triés. *(Voir liste pages intérieures).*
- Les tarifs sont fixés par délibération n°1133 du 13 juillet 2011.
- Les déchets toxiques et/ou dangereux des professionnels ne sont pas acceptés à l'exception des piles.

Communauté de Communes  
des **BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE**  
170 rue Ferdinand Fert - Z.A. Les Laurons  
26110 Nyons  
Tél. 04 75 26 34 37 - Mail : [ccbdp@cc-bdp.fr](mailto:ccbdp@cc-bdp.fr)  
Site internet : [www.cc-bdp.fr](http://www.cc-bdp.fr)

### Accueil du public

du lundi au jeudi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

► Communauté de communes  
des **BARONNIES en DRÔME PROVENÇALE**

# LES DÉCHETS ACCEPTÉS



## Les déchets valorisables

- ▶ **BOIS** : planches, panneaux, palettes...
- ▶ **CARTONS**
- ▶ **CARTOUCHES D'IMPRIMANTES, TONERS.**
- ▶ **DÉCHETS VERTS** : tonte, feuilles, branchages...
- ▶ **FERRAILLE** : tôles, mobilier métallique...
- ▶ **GRAVATS** : déchets inertes de démolition, pierres, briques, béton, carrelage...
- ▶ **HUILES ALIMENTAIRES.**
- ▶ **PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES.**
- ▶ **TEXTILES** (en sacs fermés).
- ▶ **VERRE** : bouteilles et bocaux.

## Les déchets non valorisables

- ▶ **TOUT-VENANT** : encombrants, vitres, miroirs, laine de verre, plastiques divers, polystyrène, plâtre, placoplâtre...

## Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

- ▶ **BATTERIES, PILES.**
- ▶ **DÉCHETS TOXIQUES** : solvants, peintures, vernis, décapants, produits phytosanitaires, produits d'entretien et détergents, acides, bases...
- ▶ **HUILES DE VIDANGE.**
- ▶ **LAMPES ET NÉONS.**

## Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)

- ▶ **ÉCRANS** : écrans plats, télévisions, moniteurs d'ordinateur...
- ▶ **GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID** : réfrigérateurs, congélateurs...
- ▶ **GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID** : lave-linge, lave-vaisselle, cuisinières, fours micro-ondes...
- ▶ **PETIT ÉLECTROMÉNAGER** : téléphones, fer à repasser, friteuses, radios, lecteurs DVD, outillage électrique, objets et jouets électriques ou à piles...

# LES DÉCHETS INTERDITS

## Liste non exhaustive

- ▶ **AMIANTE ET DÉCHETS D'AMIANTE**
- ▶ **BOUTEILLES DE GAZ** : à rapporter chez le distributeur.
- ▶ **CADAVRES D'ANIMAUX** : équarrissage.
- ▶ **MÉDICAMENTS** : à rapporter à la pharmacie.
- ▶ **ORDURES MÉNAGÈRES** : à déposer dans les bacs gris.
- ▶ **PNEUS tous types** : à retourner auprès du revendeur.
- ▶ **PRODUITS RADIOACTIFS**

Par mesure de sécurité, le gardien de la déchèterie peut refuser tout déchet susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens.



## LES MISSIONS DU GARDIEN

- ▶ Le gardien accueille, conseille et oriente les usagers tout en veillant au bon respect du règlement intérieur. Il est tenu de rappeler les consignes de sécurité et de tri en vigueur sur le site.
- ▶ Le gardien n'a pas pour mission d'aider les usagers à décharger.
- ▶ Pour la sécurité des usagers, le gardien peut limiter le nombre de véhicules présents sur la plate-forme.



## IDÉES ET BONNE CONDUITE...

- ▶ Pensez à trier vos déchets au moment du chargement, vous gagnerez du temps à la déchèterie !
- ▶ Pliez vos cartons et démontez les armoires lorsque c'est possible.
- ▶ Respectez les consignes du gardien.
- ▶ La récupération dans les bennes est interdite.